

l'aide internationale sous prétexte de la souveraineté nationale. «Qui décide quand il est justifié de passer outre à la souveraineté d'un pays?» On a rappelé que seuls les médias nous alertent aux excès commis par les gouvernements.

### **Quelques idées à l'intention du Canada**

La discussion plénière a fait ressortir la nécessité d'informer tous les Canadiens de la vaste gamme d'activités humanitaires et autres qui sont exécutées par l'entremise de différents mécanismes non gouvernementaux et qui sont de véritables activités de maintien de la paix. On a souligné l'importance du rôle des médias dans la sensibilisation du public, et les avantages qu'il y a à collaborer avec les organismes dans le domaine et à mettre en oeuvre des programmes de suivi efficaces. Certains ont évoqué la nécessité d'instaurer un système de pré-alerte qui permette de recueillir, de comparer, d'interpréter et de diffuser l'information.

- Il a été suggéré que le Canada
- prenne l'initiative de mesures qui amè-

– nent le Département des affaires humanitaires des Nations Unies à mieux coordonner ses activités;

- participe à la redéfinition des mandats des organismes de l'ONU que commande l'évolution de la situation internationale;
- pilote la création d'un organisme onusien qui soit chargé du dossier des personnes déplacées à l'intérieur même de leur pays, dont le nombre dépasse maintenant celui des réfugiés;
- joue un rôle plus grand dans l'enlèvement et la destruction des mines terrestres. Il a été mentionné que sept personnes au Sénégal et trois en Somalie avaient été victimes de ces engins au cours des 30 derniers jours.

Si les participants ont reconnu les difficultés énormes auxquelles l'ONU fait face, ils ont par ailleurs évoqué plusieurs opérations onusiennes réussies, dont celles au Salvador, au Nicaragua et en Namibie.

### **Observations du rapporteur**

A l'évidence, nous sommes engagés

dans une ère nouvelle de maintien de la paix. Il nous faut adopter des stratégies novatrices, améliorées et inventives dans les domaines de l'éducation et de la formation. Les membres de la nouvelle coalition de maintien de la paix, aux antécédents divers, ont un réservoir de compétences dans lequel peut puiser le gouvernement canadien.

Plusieurs suggestions valables ont été faites quant à la recherche à effectuer et aux mesures à prendre. Parmi les projets de recherche proposés figuraient la mise en place d'un système de pré-alerte au service du maintien de la paix, des techniques de diplomatie préventive et une analyse de la relation entre la souveraineté et le maintien de la paix. Ont également été proposés une formation expérimentale en maintien de la paix et des échanges plus nombreux entre les Forces canadiennes et les organismes humanitaires. Mais surtout, les participants se sont dit convaincus que le Canada devrait continuer d'apporter une contribution significative à la paix, à la sécurité et à la stabilité mondiales.

## **La Première Commission s'interroge sur les mécanismes de désarmement**

La Première Commission de l'Organisation des Nations Unies s'est réunie du 8 au 12 mars à New York pour réévaluer les mécanismes multilatéraux de désarmement et de limitation des armements, et chercher notamment des moyens d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité.

Cette démarche découle en partie du rapport que le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a déposé en octobre 1992 sous le titre *Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide*. Le rapport et la réplique écrite du Canada (voir le numéro 20 du *Bulletin du désarmement*) ont constitué le fondement de la plupart des discussions à la réunion de mars.

Le Canada a trouvé la session décevante, dans la mesure où l'on a peu progressé vers une meilleure intégration des questions concernant la limitation des armements et le désarmement à l'ensemble du programme d'action pour la paix et la sécurité internationales. Le Canada a soutenu que la limitation des armements fait partie d'un processus plus vaste consistant à moins mettre l'accent sur les armes et à promouvoir davantage les mécanismes de

coopération pour engendrer et renforcer la paix et la sécurité. Nous avons formulé des idées sur la façon de regrouper, dans une seule commission de l'Assemblée générale, les analyses sur les questions afférentes au désarmement, aux affaires politiques et à la sécurité.

Pendant, plusieurs États hésitent à fusionner plus clairement le processus de limitation des armements et l'examen de dossiers plus vastes, et ils ne tiennent pas particulièrement à intégrer davantage les diverses composantes du mécanisme de limitation des armements — la Première Commission, la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) et la Conférence du désarmement (CD) — pour en améliorer le fonctionnement et l'efficacité, bien que la résolution adoptée par consensus à la session préconise l'amélioration du dialogue et de la coopération entre les trois instances.

La Première Commission a par ailleurs fait des progrès au chapitre de la réforme des organes de désarmement de l'ONU. Ses membres se sont dits d'accord pour continuer à rationaliser ses propres travaux, et ils ont appuyé avec vigueur le rôle actuel que joue la CDNU et la réforme qu'elle mène. Les délibérations sur

le rôle, le programme et la composition de la Conférence du désarmement et sur sa place dans les mécanismes de désarmement se sont avérées plus complexes. Dans sa résolution, la Première Commission encourage les membres de la CD à s'entendre rapidement sur l'élargissement des cadres de cette dernière.

La Première Commission exhorte aussi le Secrétaire général à renforcer le Bureau des affaires du désarmement pour qu'il puisse remplir les tâches énoncées dans son mandat. M. Boutros-Ghali doit rendre compte à la 48<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale, prévue pour cet automne, des mesures qu'il compte prendre à cet égard. On s'est demandé s'il fallait laisser le Bureau à New York, option que le Canada préfère, ou le déménager à Genève.

La Première Commission a également étudié le rôle du Conseil de sécurité dans le dossier du désarmement, mais ses membres ne sont parvenus à aucune entente. De nombreux pays ont souscrit à l'idée du Secrétaire général, à savoir que le Conseil devrait jouer sur ce plan un rôle plus proactif, notamment en ce qui concerne la non-prolifération, mais d'autres États ont souligné qu'il fallait éviter de surcharger un Conseil déjà fort occupé.